

1° Elle doit respecter son mari, lors même qu'il aurait des torts envers elle, et malgré ses défauts, parce qu'il est son chef, et que, selon l'Apôtre St. Paul, les femmes doivent respecter leur mari, comme l'Eglise respecte et vénère Jésus-Christ son divin époux. Ce respect doit se manifester dans ses discours et dans toute sa conduite. Une épouse, qui se dispute avec son mari, qui lui parle d'un ton haut et emploie surtout à son égard des termes injurieux, manque évidemment à son devoir ; la faute est encore plus grande si elle fait connaître ses défauts à ses enfants ou aux personnes du dehors. Qu'elle n'oublie jamais que, si elle veut que son mari la respecte, elle doit commencer elle-même à le respecter, et que l'union entre eux ne saurait subsister s'il n'y a pas respect mutuel.

2° L'épouse doit soumission et obéissance à son mari, parce que c'est lui qui est le chef de la famille, et qui, comme tel, est investi de l'autorité de Dieu même pour commander ; elle est tenue de lui obéir en tout ce qui ne serait pas manifestement péché.

3° Enfin l'épouse doit aimer son mari, en vertu du sacrement du mariage qui a uni leurs cœurs ; elle doit donc non seulement lui demeurer fidèle, mais encore ne point laisser entrer dans son cœur aucune affection coupable. Son époux a droit à toutes ses affections ; aussi doit-elle travailler à lui plaire et à lui rendre le foyer domestique plein de charmes et d'attraits, par sa tendresse et sa bonté. Dieu, en donnant la femme à l'homme, a voulu qu'elle